

Conseil Municipal du 28 janvier 2020

L'an **DEUX MILLE VINGT**, le vingt-huit du mois de janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de **GALGON**, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie BAYARD, Maire.

Présents : M. Jean-Marie BAYARD, Maire, M. Max PORTETS, M. Christian BIGOT, Mme Nathalie LOCHON, M. Alain CHIAROTTO, Mme Caroline LESCOUL, Adjoints ; M. Jacques PLOGIN, M. Pierre GIRAUD, M. Pierre CHARRIOT, Mme Geneviève NOUVEAU, Mme Martine COUTELIER, Mme Bernadette GONZALEZ PASQUET

Procurations : Madame Anne KIEFFER à Monsieur Jean-Marie BAYARD
Monsieur Patrick CHAUMEIL à Monsieur Alain CHIAROTTO

Absents : Mme Anne-Marie PEYREFITTE, M. Olivier BRÄTSCH, Mme Mireille CROUGNEAU, M. Christian FERRARO, Mme Astrid BERSON, M. Mickaël LEGLISE, Mme Martine ALI OMAR, M. Serge BERGEON, M. Philippe RENARD.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre GIRAUD

Le compte rendu de la séance du **21 novembre 2019** est lu et adopté à l'unanimité des voix des membres présents ou représentés.

CESSION PARCELLE BT 11

En novembre 2018, le conseil municipal s'était prononcé pour une cession gratuite de la parcelle BT 11 (ex. TIRADO) à la Communauté de Communes du Fronsadais afin d'y construire un pôle culturel aux conditions qu'un permis de construire soit déposé avant fin 2019.

La Communauté de Communes du Fronsadais ayant inscrit à l'ordre du jour de sa prochaine assemblée une demande de subvention par le biais de la DETR 2020 pour ce projet, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de prolonger ce délai jusqu'au 31 décembre 2020.**

DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2020

DOSSIER N°1 : Agrandissement groupe scolaire Robert Perret - phase 1

Suite au Comité de pilotage de la Convention d'Aménagement d'Ecole(s) et après l'étude faite par les cabinets URBAM et ID DE VILLE en 2018 et 2019, le cabinet d'architecture Christian MARTIN a été choisi pour exercer la maîtrise d'œuvre pour un montant d'honoraires au taux de 8.43 %.

Les travaux s'effectueront en trois tranches distinctes pour un montant total de 1.922.000 € ht, hors frais de maîtrise d'œuvre (**MO**), des missions de contrôle et de SPS, et des études de sol et de géomètre comme ci-après :

- **Phase 1 en 2020 : Extension école élémentaire**
 - Démolitions, construction des locaux fermés (classes, couloirs)
Montant des travaux : 992 000 € - MO : 83 626 € = 1 075 626 € ht
- **Phase 2 en 2021 : Restructuration école élémentaire**
 - Construction locaux ouverts (préau, galerie) démolitions, restructuration locaux existants, réalisation cour et clôtures
Montant des travaux : 628 000 € - MO : 52 940 € = 680 940 € ht

- **Phase 3 en 2022 : Extension école maternelle**
- Construction des locaux fermés (wc, dortoir, classes) restructuration locaux existants
Montant des travaux : 302 000 € - MO : 25 459 € = 327 459 € ht

Les phases 2 et 3 seront affinées au cours du chantier pour présenter des demandes de subventions avec des estimations plus précises pour les DETR 2021 et 2022.

Ces opérations prioritaires sont éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2020.

Considérant la possibilité d'obtenir de l'État une subvention D.E.T.R. de 35 % du montant des devis pour cette opération soit pour la tranche n°1 : 280 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Décide de solliciter de l'État, la D.E.T.R. d'un montant de :
 - ❖ 280 000 € pour l'agrandissement du groupe scolaire Robert Perret - phase 1
- Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2020

DOSSIER N°2 : Extension réseau vidéo-protection

Après un premier déploiement en 2019, Monsieur le Maire propose d'étendre le réseau de vidéo-protection aux abords de la piscine, des tennis, du stade de football, de la maison d'accueil, du parking rue du stade et au rond-point des routes départementales 18 et 138, route de Guîtres.

Le montant de cette extension est estimé à 12 410 € ht

Cette opération prioritaire est éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2020.

Considérant la possibilité d'obtenir de l'État une subvention D.E.T.R. de 25 % du montant des devis pour cette extension soit 3 102 €,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Décide de solliciter de l'État, la D.E.T.R. d'un montant de :
 - ❖ 3 102 € pour l'extension du réseau vidéo-protection
- Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES (FDAEC) 2020

Monsieur le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC), votées par le Conseil Départemental.

Puis, il les informe des dépenses envisagées pour le FDAEC 2020 à savoir :

- L'extension du réseau de la vidéo protection dans le bourg (aux abords de la piscine, des tennis, de la maison d'accueil, du parking rue du stade et au rond-point des routes départementales 18 et 138, route de Guîtres)
- L'acquisition de mobilier urbain pour le parking de l'église et l'ajout d'un jeu sur l'aire de jeux de l'église pour un montant de 5 185.00 € ht.

Ce programme correspond aux opérations éligibles par le Conseil Départemental pour le versement de ces subventions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte les dépenses pour le FDAEC 2020, et charge Monsieur le Maire de déposer les demandes de subventions et de signer tous documents administratifs, techniques et financiers pour la réalisation de cette opération.

La séance est levée à 21 heures 35.